

BOCA CONDUITE

Agrément : E2207900030

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS AM

Préambule :

Le permis de la catégorie AM permet de conduire dès l'âge de 14 ans un cyclomoteur d'une cylindrée maximal de 50 cm³ (moteur à combustion interne) ou d'une puissance de 4 kW (autre motorisation) et qui ne dépasse pas les 45 km/h. Il permet également d'avoir accès à la conduite d'un quadricycle léger à moteur d'une puissance maximal de 4 kW (mini voiture ou voiturette ou quad dont la cylindrée n'excède pas 50cm³) et qui ne dépasse pas les 45 km/h de vitesse.

Si vous êtes né avant 1988 :

Vous avez accès à la conduite de tous les véhicules relevant de la catégorie AM que vous soyez titulaire ou non d'un permis sans obligations particulières si ce n'est celles d'adopter un comportement responsable sur la route.

Si vous êtes né en ou après 1988 :

Vous devez, pour circuler avec un véhicule de la catégorie AM, suivre obligatoirement une formation dans un établissement agréé 2 roues ou justifier d'un autre permis (B ; A) ou être titulaire d'un titre équivalent délivré par un état de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen (EEE).



Formation théorique :

Elle est dispensée au collège ou autres lieu d'enseignement adaptés (IME, MFR) et porte sur les règles de sécurité routière. Elle est validée par la délivrance de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière en classe de 5ème (ou équivalente) pour le niveau 1 et en classe de 3ème (ou équivalente) pour le niveau 2. Pour un jeune déscolarisé ou en apprentissage elle est validée par Attestation de Sécurité Routière (ASR).

Attention : L'ASSR et l'ASR ne sont que des prérequis obligatoires théoriques et ne donnent pas accès à la conduite des véhicules sans formation pratique.

Formation pratique :

Cette formation comprend 5 séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Elle se déroule sur deux jours, au minimum, à raison d'un maximum de quatre heures par jour. Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal est présent lors de la dernière séquence de la formation (séquence 5).

Séquence			
1	Représentations individuelles autour de la conduite	30 minutes	Le nombre d'élèves en circulation est limité à 3.
2	Conduite hors circulation	1 heure (minimum)*	
3	Code de la route	30 minutes	Les élèves sont munis d'équipements adaptés ou/et homologués.
4	Conduite sur les voies ouvertes	3 heures (minimum)*	
5	Sensibilisation aux risques	1 heure (minimum)*	

*** La durée totale de la formation à la conduite des séquences 2 et 4 est de 6 heures au moins.**

Délivrance de l'attestation de suivi de formation :

A la fin de votre formation nous vous remettrons une attestation de suivi de formation, option cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur. Ce document vous donnera la possibilité de circuler uniquement sur le territoire français pendant 4 mois maximum munie de votre pièce d'identité en attendant de recevoir votre titre définitif.

Démarches pour obtention du titre :

Nous nous chargerons des démarches administratives auprès des services concernés (ANTS).

Pour ce faire il faudra nous fournir :

- **Des photos d'identité dématérialisées (Labo Photo galerie marchande de Leclerc sur Bressuire)**
- **Une photocopie de l'ASSR 1**
- **Une photocopie recto/verso de votre carte d'identité en cours de validité**
- **Une attestation d'hébergement (remise à l'inscription)**
- **Une photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant**
- **Un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (facture gaz/téléphone ...)**

PROGRAMME DE FORMATION :

FORMATION PRATIQUE HORS CIRCULATION 2 HEURES :

- Les équipements indispensables et obligatoires pour la conduite d'un 2 roue (rôle/fonction/intérêt) :

Le port obligatoire d'un casque personnel, homologué (en cas de choc ou de chute) son utilisation et entretien.

Le choix de vêtements adaptés en cuir ou tissu épais, de gants à choisir selon les saisons, de chaussures montantes et fermées. Prise de conscience de l'intérêt à être bien équipé en cas d'intempéries, de chute et bien détectable et identifiable de jour comme de nuit.

- La présentation et connaissance des principaux organes du véhicule (scooter) et leur entretien pour le maintien de la sécurité :

Présentation du tableau de bord (compteur, voyant, témoins).

L'éclairage : Savoir l'utiliser, l'entretenir et le régler en fonction du poids embarqué.

Les freins : Savoir les identifier (disque/tambour) les régler, les entretenir.

Les pneumatiques : Savoir contrôler le sens de montage, la pression, l'usure et les flancs.

La chaîne : Savoir vérifier sa tension et son bon graissage.

L'huile moteur : Savoir identifier le réservoir, faire le niveau et l'ajout si nécessaire.

La batterie : Savoir la brancher et présenter les risques électriques.

Le carburant : Savoir identifier le réservoir et connaître le niveau.

- Maîtrise technique du véhicule (départ/arrêt/équilibre/trajectoire) :

La position de conduite (bras, jambes, dos, pieds et mains).

Le réglage du ou des rétroviseurs.

Le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite et en courbe (importance du regard).

Le maintien de l'équilibre lors des freinages, évitements et arrêt d'urgence.

FORMATION PRATIQUE EN CIRCULATION 3 HEURES :

Le formateur insistera avant de partir des dangers inhérents à la circulation et des moyens pour y faire face.

Respect de la réglementation, de la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers.

La prise de consciences des risques des uns et des autres est indispensable pour le candidat en vue de conduire en toute sécurité et pour se faire il devra avoir acquis les connaissances suivantes :

- Savoir s'insérer en circulation en sécurité.**
- Savoir évaluer la vitesse et la catégorie des différents usagers de la route.**
- Savoir adapter sa vitesse en fonction de la règle, de l'environnement, des usagers et détecter les indices lui permettant de le faire.**
- Savoir apprécier et respecter les distances de sécurités (zone de vulnérabilités, de dangers potentiels).**
- Savoir ajuster sa trajectoire en fonction des situations de conduite et de l'environnement.**
- Savoir identifier les voies réservées.**
- Savoir détecter, appréhender, franchir tous les types d'intersections en respectant les ordres de passage.**
- Savoir changer de direction après s'être informé (angle mort), avoir signalé et placé son véhicule.**
- Savoir tenir compte des intempéries et des chaussées dégradées (travaux, gravillons, marquage humide, voies ferrées).**

SENSIBILISATION AUX RISQUES 1 heure:

Présence des parents ou représentants légaux obligatoire.

Le formateur sur la fin de la formation devra mettre en place un échange avec l'élève et ses parents afin de faire un bilan rétrospectif, mais également d'attirer l'attention du candidat sur les risques liés à l'habitude de conduite, la circulation en groupe et les mimétismes qui s'y rattachent et enfin sur la fragilité de l'utilisateur vulnérable dans son ensemble